

## CONSEIL MUNICIPAL

**Mercredi 6 avril 2022 à 18h00**  
**à la Mairie, en salle du Conseil Municipal**

### Administration et moyens généraux

---

- 1- Désignation du secrétaire de séance.
- 2- Approbation du procès-verbal du 28/02/2022
- 3- Délibération désignant le Président de séance pour l'approbation des comptes administratifs 2021 du budget général et du budget annexe assainissement
- 4- Présentation de l'état récapitulatif des indemnités des élus (*rapport 2022/FIN-002*)

### Finances

---

#### Budget général

- 5- Délibération approuvant le compte de gestion 2021 du budget général (*rapport 2022/FIN-003*)
- 6- Délibération approuvant le compte administratif 2021 du budget général (*rapport 2022/FIN-004*)
- 7- Délibération approuvant l'affectation des résultats 2021 au budget primitif 2022 du budget général (*rapport 2022/FIN-005*)
- 8- Délibération approuvant les taux de fiscalité 2022 (*rapport 2022/FIN-006*)
- 9- Délibération approuvant l'attribution des subventions pour l'exercice 2022 (*rapport 2022/FIN-007*)
- 10- Délibération approuvant le budget primitif 2022 du budget général (*rapport 2022/FIN-008*)
- 11- Délibération approuvant l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « André SEVIN » pour 2022 (*rapport 2022/FIN-009*)

#### Budget annexe assainissement

- 12- Délibération approuvant le compte de gestion 2021 du budget assainissement (*rapport 2022/FIN-010*)
- 13- Délibération approuvant le compte administratif 2021 du budget assainissement (*rapport 2022/FIN-011*)
- 14- Délibération approuvant l'affectation des résultats 2021 au budget primitif 2022 du budget assainissement (*rapport 2022/FIN-012*)
- 15- Délibération approuvant le budget primitif 2022 du budget assainissement (*rapport 2022/FIN-013*)

- 16- Décisions du Maire prise dans le cadre de ses délégations.
  - a. Registre des décisions.
  - b. Registre des DIA.
  
- 17- Informations
  - a. Information sur l'attribution du marché d'entretien des bâtiments communaux
  
- 18- Réponses aux questions écrites

### **CONSIGNES REGLES SANITAIRES COVID-19**

- Les signatures devront être portées en fin de séance sur une table dédiée.
- Le gel hydro-alcoolique sera mis à disposition à l'entrée de la salle
- Aucune boisson ne sera mise à disposition durant la séance.
- Merci de bien vouloir nous tenir obligatoirement informés dans le cas où vous ne pourrez pas assister à la séance, au courriel suivant : [stephanie.meder@ottmarsheim.fr](mailto:stephanie.meder@ottmarsheim.fr) au plus tard 3 jours avant la séance.